



Le sac blanc

Jours de collecte

mardi et vendredi

ou

lundi soir et jeudi soir (vers 18 h 30)

si vous habitez un des endroits suivants :

- boulevard Brand Withlock : du square Montgomery au square Vergote
- avenue de Broqueville
- place Jean-Baptiste Degrooff
- avenue Georges Henri : du boulevard Brand Withlock au square de Meudon
- avenue Paul Hymans
- chaussée de Louvain
- square de Meudon
- Tomberg (de la rue Montagne des Cerisiers à la place Tomberg)
- avenue Emile Vandervelde : jusqu'à la station de métro Kraainem (limite de la Région bruxelloise)
- square Vergote
- avenue de Wezembeek
- boulevard de la Woluwe : jusqu'à la limite régionale

Dépôt des sacs sur le trottoir : à partir de 18 h la veille du ramassage

Attention : dans les rues où le ramassage a lieu le lundi et le jeudi soir, dépôt le jour même à partir de 18 h. La collecte commence à 18 h30.

Poids maximum autorisé pour les sacs blancs, bleus, jaunes et verts : 18 kg



Le sac jaune



Le sac bleu

Collecte une fois par semaine, le **vendredi** ou le **jeudi soir** selon la localisation, en même temps que le sac blanc.

Collecte le mardi si vous habitez rue Kelle, Petite rue Kelle, rue au Bois, rue de la Cambre, rue Sombre, rue du Duc ou rue de la Duchesse

Les papiers et cartons peuvent également être présentés à la collecte en paquet compact muni d'un lien solide.

Renseignements :

Service Propreté publique : 02.761.28.24

Les encombrants

- 1 La commune de Woluwe-Saint-Lambert organise une **collecte des encombrants** sur le parking du Stade Fallon (chemin du Struykbeken)
 - chaque premier samedi du mois (sauf jour férié légal), de 8 h 30 à 12 h 00
 - réservé aux particuliers habitant la commune (contrôle de la carte d'identité)
 - 12 m³ maximum par an et par ménage (en un ou plusieurs dépôts)
 - seuls les déchets de jardin ne sont pas acceptés (voir point consacré à ce type de déchets)
 - La carte « Grands décombres », munie d'un code-barres, est exigée à l'entrée du site. Cette carte est gratuite (15 € en cas de perte) et disponible au Dépôt communal. Elle sera progressivement remplacée par la carte d'identité électronique. Ceux qui la possèdent déjà ne doivent donc pas se procurer de carte « Grands décombres ».
 - L'accès au parking face au Stade Fallon se fait par la chaussée de Stockel.

Renseignements : 02.761.28.24

- 2 Une collecte **des encombrants électriques, électroniques et électroménagers** est organisée pour les habitants au Dépôt communal (chée de Stockel, 80) le mercredi, de 13 h 30 à 15 h 30. Equipements et quantités acceptés :
 - Catégorie 1 :** Frigos, réfrigérateurs, congélateurs, conditionnements d'air avec moteur,..... 1 pièce par an
 - Catégorie 2 :** Lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, cuisinières électriques ou au gaz, fours, fours combinés micro-ondes, 1 pièce par an
 - Catégorie 3 :** Télévisions et écrans à tubes cathodiques, .. 1 pièce par an
 - Catégorie 4 :** Hi-fi, informatique (sauf écrans cathodiques), luminaires, cafetières, friteuses, machines à pain, grille-pain, robots ménagers, aspirateurs,..... 5 pièces par an

- 3 Comme dans toutes les communes bruxelloises, les habitants de Woluwe-Saint-Lambert ont droit à un enlèvement gratuit à domicile et sur rendez-vous de 2 m³ maximum d'encombrants ménagers tous les six mois par Bruxelles Propreté. Enlèvement le dimanche après-midi également sur rendez-vous de décembre à mi-avril (2m³ maximum) : 0800-981.81

- 4 La Déchetterie régionale (rue du Rupel - 1000 Bruxelles) est accessible du mardi au samedi de 9 h à 15 h 30
2 m³ d'encombrants ménagers gratuits par jour
Attention : certains types de déchets sont payants
Renseignements et conditions : 0800-981-81

Répression

La politique de prévention menée depuis de nombreuses années est complétée par un volet répressif :

- Dépôt clandestin, c'est-à-dire le dépôt ou l'abandon de déchets en dehors des endroits prévus ou aménagés à cet effet : **164 euros/m³**
Déposer des petits sacs de déchets ménagers dans les poubelles publiques est interdit et entre dans cette catégorie d'infraction.
- Dépôt des sacs poubelles et de déchets en dehors des dates et heures permises : **81 euros** par sac ou récipient
- Tags, graffiti et affichage clandestin : **410 euros** par tag, graffiti, affiche ou autocollant
- Salissure des voies ou lieux publics, ou déjections de chiens à des endroits non autorisés : **82 euros**

Editeur responsable : F. Rossignol, av. Paul Hymans, 2 - 1200 Bruxelles.



Daniel Frankignoul
Echevin de l'Urbanisme
et de l'Environnement

**Les déchets
à
Woluwe-Saint-Lambert**



Woluwe-Saint-Lambert est une commune privilégiée. Nous avons la chance de bénéficier des collectes en porte-à-porte des déchets verts par Bruxelles-Propreté, un système de récolte des encombrants a été mis en place une fois par mois à l'usage des habitants, 600 poubelles publiques, 12 canisites (W-C pour chiens) et 17 dispositifs doggy bags sont disséminés sur son territoire. Grâce aux nombreuses bulles à verre réparties sur la commune, nous détenons le record en quantité de verre récolté à Bruxelles. Cette infrastructure performante est complétée par un personnel compétent et des outils à la hauteur : 18 balayeurs de rue et 3 balayeuses mécaniques assurent chaque jour le maintien de la propreté dans notre commune. Il existe par ailleurs à Woluwe-Saint-Lambert une **Brigade du Milieu urbain** – les « hommes verts » comme nous les surnomons - chargés de surveiller, d'informer et d'appliquer le règlement-taxe sur la propreté publique.

Pour chaque déchet, quel qu'il soit, il existe une solution, qu'elle soit apportée par Bruxelles-Propreté ou par la Commune de Woluwe-Saint-Lambert. Je vous laisse découvrir toutes ces possibilités et vous invite à y recourir pour que, grâce à nos efforts conjugués, Woluwe-Saint-Lambert demeure la commune propre et agréable à vivre qu'elle est aujourd'hui.



Daniel Frankignoul,

Echevin de l'Urbanisme et de l'Environnement

Adresses, numéros de téléphone et sites internet utiles

Hôtel communal, avenue Paul Hymans, 2
Numéro général 02.761.27.11
Site Web www.woluwe1200.be

Cabinet de l'Echevin Daniel Frankignoul :
..... 02.761.27.36

Dépôt communal : chaussée de Stockel, 80
..... 02.761.28.88 – 761.28.24

Service Milieu urbain – Service de la Propreté publique 02.761.28.24

Bruxelles-Propreté :
..... 0800-981.81 (numéro vert gratuit)
..... www.bruxelles-proprete.be

Prime fût à compostage 02.761.29.43

Serres communales – compostage individuel :
..... 02.761.29.45

Brochure disponible en anglais sur demande

Les déchets chimiques ménagers

Des collectes mobiles des déchets chimiques ménagers sont organisées :

- place Saint-Lambert 1^{er} mercredi du mois, de 17 h 15 à 18 h 15
- maison communale 1^{er} mercredi du mois, de 18 h 30 à 19 h 30
- square de Meudon 4^e mardi du mois, de 16 h 00 à 17 h 00
- parvis Saint-Henri 4^e mercredi du mois, de 16 h 00 à 17 h 00
- place Verheyleweghen 4^e mercredi du mois, de 17 h 15 à 18 h 15
- clos de la Carène : 4^e mercredi du mois, de 18 h 30 à 19 h 30
- Dépôt communal chée de Stockel, 80 tous les vendredis de 8 h 30 à 11 h 30

Les huiles et graisses de friture usagées entrent dans cette catégorie de déchets.
Les médicaments périmés ou non utilisés doivent être déposés à la pharmacie.

Les déjections canines

14 canisites (W-C pour chiens), nettoyés tous les jours, sont répartis sur le territoire de Woluwe-Saint-Lambert.

- Avenue du Couronnement : cour urbaine près de l'école Prince Baudouin
- Parc Tomberg
- Angle rue Bâtonnier Braffort - avenue des Deux Tilleuls
- Square Joséphine Charlotte : dans le parc
- Angle avenue Slegers - avenue Constand Montald
- Avenue du Roi Chevalier : sur la berme centrale entre l'avenue de Broqueville et l'avenue du Couronnement
- Avenue de Mai : sur la berme centrale, près de l'avenue de Mars
- Avenue de Mai : sur la berme centrale, près de la rue Crocq
- Avenue Paul Hymans : sur la berme centrale, face au bâtiment des Iles d'Or
- Avenue Paul Hymans : sur la berme centrale, près de la rue Vervloesem
- Quartier Hof-ten-Berg : avenue Wolvens : chemin piéton vers le bac à sable
- Place Verheyleweghen : dans le parc
- Place de Mai : sur la berme centrale des deux côtés du rond-point
- Avenue Général Bastin-Pauwels : dans le petit parc

17 dispositifs *doggy bags*, comportant un distributeur de sacs gratuits pour déjections canines et une poubelle, complètent ces installations permettant ainsi de couvrir tout le territoire communal.



Les bulles à verre

Le tri sélectif du verre est d'application : les bulles vertes pour le verre de couleur et les bulles blanches pour le verre blanc.

Pour connaître l'emplacement des bulles les plus proches, appelez le 02.761.28.24 ou le 0800-981-81 (Bruxelles-Propreté) ou consultez le site communal (www.woluwe1200.be).



Les déchets de jardin

1 La collecte en porte-à-porte

Woluwe-Saint-Lambert bénéficie de la collecte en porte-à-porte des déchets de jardin par Bruxelles-Propreté

- tous les dimanches à partir de 14 h, du premier dimanche d'avril à mi-novembre
- déchets de jardin = herbe, feuilles, branchages, déchets de taille. Pas de terreau.
- utilisation du sac vert spécialement conçu à cet usage en vente dans les grandes surfaces et les commerces de bricolage
- cependant, les branches et branchages peuvent être liés en fagots et déposés sur le trottoir à condition qu'ils soient d'une longueur inférieure à 2 m et d'un diamètre inférieur à 20 cm. Le trottoir doit toujours rester praticable.
- Les sacs et/ou fagots doivent être sortis le dimanche avant 12 h.
- Les collectes de Bruxelles-Propreté étant suspendues de mi-novembre à début avril, un container est mis à la disposition des habitants au Dépôt communal situé chaussée de Stockel, 80
- le **vendredi, de 14 h à 16 h uniquement** pendant cette période de suspension des collectes en porte-à-porte.

2 Le compostage individuel

Il est tout à fait possible de composter chez vous tout au long de l'année, même dans un petit jardin.

- La commune de Woluwe-Saint-Lambert offre une prime à l'achat d'un fût à compostage (50 % du prix d'achat avec un maximum de 25 €).

Renseignements : 02.761.29.43

- Des démonstrations de compostage individuel sont organisées le dernier samedi du mois de 10 à 12 h aux Serres communales, situées avenue de Toutes les Couleurs, 9.

Renseignements : 02.761.29.43